



## RESPONSABLE D'HÉBERGEMENT À RÉFÉRENTIEL COMMUN EUROPÉEN

<b>OBJECTIF DE LA FORMATION</b>	<i>Le rôle professionnel du responsable d'hébergement est de conduire et de superviser les activités des services d'hébergement dans un établissement hôtelier et para-hôtelier européen.</i>
<b>CONTENU DE LA FORMATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de l'hébergement en 2 langues vivantes</li> <li>• Mercatique et techniques de commercialisation</li> <li>• Droit appliqué à l'hébergement</li> <li>• Langues vivantes obligatoires :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- anglais</li> <li>- allemand</li> </ul> </li> <li>• Ressources humaines</li> <li>• Gestion administrative et comptable</li> <li>• Communication</li> </ul>
<b>DUREE DES ETUDES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 ans pour les élèves titulaires du baccalauréat (autre que le baccalauréat technologique en hôtellerie)</li> <li>• 2 ans pour les élèves titulaires du baccalauréat technologique en hôtellerie</li> </ul> <p>Les élèves titulaires d'un baccalauréat (autre que le baccalauréat technologique en Hôtellerie) sont tenus de suivre une année de mise à niveau professionnelle comportant également un stage en entreprise pour être admis à préparer le BTS. Cette année de mise à niveau a pour objectif l'acquisition d'un bagage pratique de départ (cuisine, salle, réception) en même temps que la découverte du monde professionnel.</p>
<b>LES POINTS-CLES DE LA FORMATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un enseignement professionnalisé : conférences, intervenants, visites de sites.</li> <li>• Une place prépondérante aux langues étrangères et co-animation avec les enseignements professionnel et général</li> <li>• Un stage hôtelier de 17 semaines à l'étranger dans un pays européen.</li> <li>• Des stages courts pendant la scolarité dans des établissements para-hôtelières, dont :             <ul style="list-style-type: none"> <li>Résidences de tourisme, Centres d'accueil, Villages de vacances</li> <li>Résidences médicalisées...</li> </ul> </li> </ul>
<b>STAGES EN MILIEU PROFESSIONNEL</b>	<p>◆ <u>Stage de 17 semaines dans un établissement hôtelier d'un pays européen</u></p> <p>Il se déroule en fin de 1ère année et doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'approfondir au sein des services (gestion des étages, accueil-réception...) les réalités d'un responsable d'hébergement en appréhendant le vécu professionnel et les problèmes d'ensemble qui se posent dans ce contexte,</li> <li>• de se familiariser avec les principes et les méthodes les plus récentes en matière d'animation des services, d'organisation, de gestion, de vente... dans le cadre de cet établissement européen.</li> </ul> <p>Ce stage constitue la base du projet professionnel en deux langues vivantes.</p> <p>◆ <u>Stages courts pendant la scolarité</u></p> <p>Deux périodes de 2 semaines entières au minimum dans 2 types d'établissements différents (social, loisir, médical... ). Ces stages courts sont le support d'activités présentées à l'épreuve de missions appliquées en établissement hébergement le jour de l'examen.</p>

<b>QUELS APPORTS POUR L'ENTREPRISE ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le responsable d'hébergement gèrera les services d'hébergement de l'établissement de manière harmonieuse et efficace en respectant les normes, la politique et les procédures en usage dans cet établissement.</li> <li>Il sera responsable du « client » de son arrivée à son départ (accueil personnalisé, suivi... ) en étroite collaboration avec les autres services.</li> <li>Il aidera à la promotion de l'établissement et de son image de marque.</li> </ul>		
<b>HORAIRES D'ENSEIGNEMENT</b>  <b>FORMATION INITIALE</b> <b>SOUS STATUT SCOLAIRE</b>	<b>AXES</b>	<b>1<sup>ère</sup> année</b>	<b>2<sup>ème</sup> année</b>
	<b>Axe 1</b> Organisation et techniques de la réception en 2 langues étrangères	6 (2+0+4)	6 (2+0+4)
	<b>Axe 2</b> Organisation et techniques des étages	3 (1+0+2)	3 (1+0+2)
	<b>Axe3</b> Mercatique et techniques de commercialisation	4 (2+2)	3 (1+2)
	<b>Axe 4</b> Droit appliqué à l'hébergement	1	2
	<b>Axe 5</b> Anglais	5 (1+4+0)	5 (1+4+0)
	<b>Axe 5</b> Langue vivante européenne	4 (1+3+0)	4 (1+3+0)
	<b>Axe 6</b> Gestion et techniques des ressources humaines	1	3 (1+0+2)
	<b>Axe 7</b> Organisation et gestion administrative et comptable	3 (2+1)	3 (2+1)
	<b>Axe 8</b> Communication professionnelle en langue nationale	3 (1+2)	3 (1+2)
	<b>Total des axes de 1 à 8</b>	<b>30</b>	<b>32</b>
	Facultatif <b>Axe 9</b> : Module régional Hébergement médical, social, ou autres initiatives modules culturels, voyages d'études, etc) ou <b>Axe 9</b> Langue facultative non européenne	3       1 + 2	3       1+ 2
	<b>Total des Axes Nationaux + Axe Région</b>	<b>33</b>	<b>35</b>
	Anglais langue vivante étrangère obligatoire Langue étrangère 1 : anglais, allemand, espagnol, italien Langue étrangère 2 : toute langue vivante étrangère européenne d'un pays ayant participé à la rédaction du référentiel		

Consultez le site des étudiants de BTS « Responsable de l'Hébergement »  
[www.lycee-hotelier-adumas.com](http://www.lycee-hotelier-adumas.com)